

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2021-2026/N° 12

Audit global de l'administration de Rolle

Rapport de la Commission de gestion (CoGest)

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion composée de :

Mmes	Maud CARRARD GAY
	Poona MAHSHOOR (excusée)
MM.	Philippe ANDEREGG
	Claude BIDLINGMEYER (président)
	Nicolas MIVELAZ
	Olivier PALEY
	Federico RAPINI (rapporteur)

a traité, en date du 27 septembre 2021, le préavis susmentionné. Au cours de la séance, Mme la Syndique Monique Choulat Pugnale, Municipale déléguée, a rappelé les tenants et les aboutissants du préavis et répondu aux questions de la CoGest, qui la remercie pour sa disponibilité, pour les informations transmises ainsi que pour les clarifications apportées.

Préambule

En présentant ce préavis, la Municipalité invite le Conseil communal à accorder un crédit de 120'000 fr. TTC destiné à la conduite d'un audit global de l'administration de la Commune de Rolle, dont la dernière évaluation remonte à 2007. La Municipalité rappelle que les défis n'ont pas manqué au cours des 13 dernières années pour l'administration, citant notamment la modernisation des outils informatiques, la crise sanitaire actuelle, sans oublier la récente cyberattaque, qualifiée de « sans précédent pour une commune vaudoise ».

L'audit devrait s'étaler sur une période de 5 mois, pour un total de 358 heures de travail et un coût de 113'085 fr. TTC hors divers et imprévus, selon les estimations du prestataire retenu.

Travaux de la commission

La CoGest a constaté que le prestataire retenu, la société lausannoise Vicario Consulting, était un acteur reconnu de l'audit en Suisse, ayant conduit de très nombreuses évaluations similaires auprès de collectivités publiques, mais également de sociétés et autres entités de droit privé. Les membres de la commission ont pris note que la Municipalité n'a pas jugé utile de procéder à un appel d'offres.

Il est apparu essentiel aux yeux de la CoGest que le personnel communal soit informé préalablement et de manière complète sur les objectifs de cette évaluation, afin que ces entretiens individuels – qui constitueront la colonne vertébrale de l'audit – se déroulent dans une ambiance constructive et sans entrave. Pour instaurer ce climat de confiance, la confidentialité des entretiens doit être absolument garantie. Ce travail d'information devra être également assuré une fois les conclusions du rapport connues. Deux séances d'information ont déjà eu lieu récemment et un retour au personnel de la Commune est également prévu, a indiqué Mme la Syndique lors des échanges.

Par ailleurs, la CoGest s'attend à ce que l'audit permette de cibler les raisons du dysfonctionnement constaté lors de la cyberattaque et du « malaise » régnant apparemment au sein de l'administration.

Conclusion

Considérant l'exposé ci-dessus, la CoGest recommande par cinq voix et une abstention, M. le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2021-2026/N° 12 de la Municipalité du 6 septembre 2021,

Entendu le rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le préavis et accorde à la Municipalité un crédit de 120'000 fr. (TTC) pour le financement d'un audit global de l'administration ;
2. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 1010.562011 ;
3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses ;
4. Autorise la Municipalité à amortir ce montant en une fois sur une année civile, à porter en compte au budget 2022.

Au nom de la CoGest :

Rolle, le 29 septembre 2021



Le président



Le rapporteur